

La voix des professionnels de la forêt

Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada

Des mémoires N° 6
juillet 1998



La participation du public dans la prise de décision touchant les forêts

Introduction

Jusqu'à récemment, la prise de décision en matière de forêts au Canada se prenait principalement par les gestionnaires forestiers professionnels à l'emploi des détenteurs de droits d'exploitation forestière et du gouvernement. Comme pour les autres domaines de développement des ressources, les citoyens dans toutes les régions jouent de plus en plus un rôle direct significatif dans la prise de décision en matière de forêts. Il existe plusieurs raisons expliquant ce phénomène. Pour la plupart des enjeux politiques et publiques, la participation publique est devenue un élément intégrant du processus de prise de décision. À mesure que la demande rattachée aux forêts s'accroît, les possibilités de conflits deviennent également plus nombreux. Les Canadiens détiennent publiquement près de 90% des forêts du pays, et en conséquence, ont des responsabilités et des droits de participation sur l'orientation de leur avenir.

Contexte

La participation publique peut être définie comme étant toute situation où des personnes autres que les professionnels responsables de l'aménagement des ressources et les détenteurs de droits d'exploitation lors d'une prise de décision en matière de forêts sont invitées à partager leurs opinions sur tous sujets affectés par la prise de décision. Il existe une grande variété de niveaux de participation publique, ainsi que de techniques et de formes de participation. La participation publique comprend tous les éléments allant des sondages aux sessions portes-ouvertes jusqu'au partenariat complet dans la prise de décision. Cependant, il semble que les mécanismes d'intégration des intrants publics dans la prise de décision demandent encore à être renforcés et nécessitent plus de recherche.

Importance

Le conflit sur la gestion et l'utilisation des forêts publiques est commun à tout le Canada. Souvent les conflits surgissent entre les utilisateurs des forêts, mais quelques fois entre les utilisateurs et les organisations et les citoyens issus des milieux

urbains. Ces conflits sont parfois bénéfiques, permettant aux gens de rejeter les mauvaises idées et de définir la direction à suivre. Toutefois, habituellement ils sont destructifs et entraînent des blessures, surtout lorsque les communautés se divisent en factions opposées. La participation publique productive dans la prise de décision sur les forêts peut, d'un autre côté, prévenir les conflits inutiles, et, par ailleurs, rediriger les conflits existants ainsi que les nouveaux vers la recherche en collaboration de solutions acceptables.

Opportunités

Les gestionnaires forestiers et les législateurs ont souvent la possibilité de créer et d'implanter des exercices de participation publique lors de la prise de décision sur les forêts. Les exercices de planification touchant les forêts publiques sont entrepris tous les cinq ou dix ans pour chaque forêt (selon la province), et représente le contexte le plus courant permettant de recueillir les intrants du public. Toutefois, les stratégies régionales d'utilisation du territoire ainsi que les processus provinciaux et nationaux d'élaboration de politiques sont également des opportunités de premier choix pour engager le public de façon productive dans la prise de décision sur les forêts. Dernièrement, même les propriétaires de boisés privés ont réalisé que l'implication adéquate du public local en matière de planification forestière peut améliorer les relations avec le public et probablement même accroître les revenus tirés des forêts privées.

Situation actuelle

Au cours des années 90, la participation publique a pris sa place dans les processus de prise de décision sur les forêts au Canada et à tous les niveaux. Le public participe aux discussions de politiques forestières au niveau provincial et national et questionne aussi bien les exercices locaux de planification de l'aménagement forestier sur les terres publiques. La participation publique continue d'acquiescer de l'expérience dans la pratique, mais le principe maintenant couvre pratiquement dans toutes les juridictions l'ensemble des niveaux de prise de décision. L'implantation de processus accueillants et trans-

parents se poursuit partout, et la pratique devient courante alors que des personnes mettent à l'essai différentes techniques.

Droits et responsabilités

Les propriétaires forestiers ont le droit de gérer leurs terres selon leurs propres objectifs, et ont la responsabilité d'impliquer dans la prise de décision toutes les personnes qui pourraient être significativement affectées par les aménagements retenus. Pour les terres de propriété privée, les gestionnaires gouvernementaux ont la responsabilité de s'assurer que les citoyens intéressés ont amplement l'occasion d'apporter une contribution significative à la prise de décision sur les forêts et cela à tous les niveaux.

Les citoyens, de leur côté, ont le droit d'être inclus dans la prise de décision sur les forêts des terres publiques. Avec ce droit, en conséquence, vient la responsabilité d'être adéquatement préparé pour apporter une contribution significative. Les professionnels des ressources ont la responsabilité de fournir de l'information non biaisée et pertinente dans des délais acceptables pour être débattue en public. Toutes les parties ont la responsabilité de travailler ensemble de façon constructive pour rechercher des solutions innovatrices aux problèmes de gestion forestière.

Orientations futures intéressantes

Il est possible de prévoir l'implantation complète de processus efficace et efficient de participation publique à tous les niveaux de prise de décision, allant des plans locaux de gestion forestière aux stratégies régionales et municipales d'utilisation du territoire et à l'élaboration de politiques provinciales et nationales. Nous pouvons nous attendre à être témoin de la croissance de l'expérience acquise par la pratique dirigée par des concepteurs de processus créatifs et des personnes chargées de l'implantation qui expérimenteront diverses techniques, et qui seront alimentées par le partage continu des succès et échecs grâce à un réseau actif de praticiens et de participants. Sans doute, il y aura toujours de l'emphase sur les processus touchant les groupes, auquel s'ajoutera une recherche constante de tous les membres du public qui souhaitent participer. Certains groupes consultatifs publics démontreront suffisamment de maturité et de volonté pour assumer un plus haut niveau de responsabilité, et ils commenceront à partager les rôles de la prise de décision avec les professionnels et les fonctionnaires gouvernementaux.

La participation du public dans la prise de décision sur les forêts au Canada progresse rapidement à travers son adolescence. Même si quelques enjeux restent encore à résoudre, les signes de progrès vers une maturité longue et durable sont positifs. Les professionnels forestiers font preuve d'une saine ouverture et d'une énergie considérable pour recueillir le point de vue du public sur leurs décisions. La poursuite de la durabilité des forêts peut seulement qu'être vivifiée par de telles orientations.

Le point de vue de l'Institut

1. L'Institut forestier du Canada endosse totalement le concept de participation publique dans la prise de décision sur les forêts.
2. Il appuie les éléments suivants d'une telle participation:
 - a) un équilibre dans les intrants;
 - b) un public informé;
 - c) l'alignement avec le concept de développement durable, une forte tendance à considérer les générations futures;
 - d) une définition précise des droits, des responsabilités et des fonctions de toutes les parties;
 - e) le respect des droits légaux des détenteurs de tenure forestière; et
 - f) qui doivent être alignés sur les principes des programmes forestiers nationaux.
3. L'Institut fait appel à la mise en place et l'implantation de:
 - la participation publique pour tous les processus de tous les niveaux de prises de décisions qui:
 - a) sont proactif, ouvert et honnête;
 - b) aident les participants à comprendre les aspects sociaux, économiques, écologiques et techniques de l'aménagement forestier;
 - c) impliquent le public dès le début et dans toutes les principales fonctions et décisions, y compris la conception du processus; et
 - d) sont prêt à essayer localement des nouveautés qui susciteront plus de recherche sur les approches prometteuses; et
 - des programmes de formation pour les professionnels de la ressource et les citoyens ordinaires qui viseront à accroître les habiletés et la compréhension des approches et des techniques de participation productive du public dans la prise de décision sur les forêts.

Cet énoncé sera révisé juillet 2005.



CANADIAN
INSTITUTE
OF FORESTRY

INSTITUT
FORESTIER
DU CANADA

151, rue Slater, Bureau 606
Ottawa ON, Canada K1P 5H3
Téléphone : 613-234-2242
Télécopieur : 613-234-6181
courriel : cif@cif-ifc.org
Internet : www.cif-ifc.org

Le Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada (CIF/IFC) est le porte-parole national des praticiens de la foresterie. Le CIF/IFC, fondé en 1908, représente les membres qui sont des forestiers, des technologistes et des techniciens forestiers, des enseignants des chercheurs et autres personnes ayant un intérêt professionnel pour la foresterie. La mission de l'Institut est « d'assumer un leadership national en foresterie, de promouvoir la compétence parmi les professionnels de la foresterie, et d'accroître la sensibilisation du public sur les enjeux forestiers canadiens et internationaux. »

Nous sommes des personnes ayant un intérêt professionnel en foresterie, à l'emploi des gouvernements, de l'industrie, dans le domaine de l'enseignement et de la consultation. Nos membres se basent sur leur formation académique, leur formation technique et leur expérience pour aider à gérer les forêts du Canada et à sensibiliser le public canadien envers les forêts.